

Le Comité Directeur* ou l'Assemblée Générale* de la Ligue régionale* ou du Comité régional*

.....

(*rayer la mention inutile)

réuni(e) le

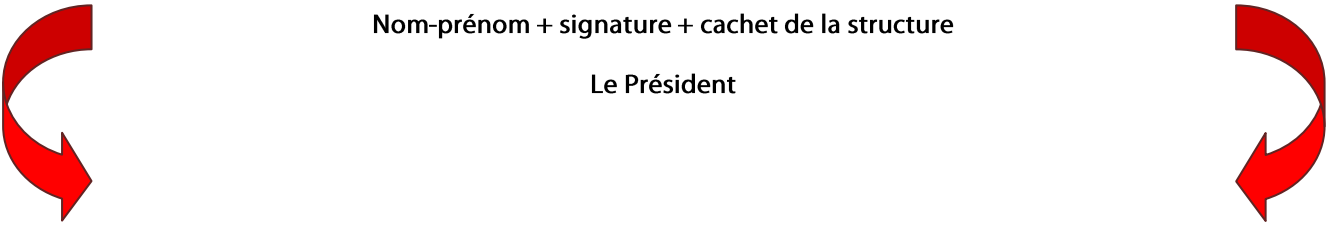
a décidé de présenter le candidat ou la candidate ci-après à l'élection du Conseil d'Administration du CROS Nouvelle-Aquitaine devant intervenir le 10 mars 2018.

Joindre l'extrait de la délibération enterrinant la candidature (article 8 du Règlement Intérieur¹ du CROS Nouvelle-Aquitaine).

Fait à le

Nom-prénom + signature + cachet de la structure

Le Président



Déclaration de candidature à l'élection du Conseil d'Administration

Je soussigné(e) Nom Prénom

Adresse personnelle:.....

Tél. fixe Tél. portable

Mail

Né(e) le à (Commune/Département)

Profession

Ligue/Comité régional d'appartenance

Joindre obligatoirement à cette fiche la photocopie de la licence (article 8 du Règlement Intérieur¹ du CROS Nouvelle-Aquitaine).

Déclare être le candidat proposé par cette Ligue régional ou ce Comité régional pour les élections du Conseil d'Administration du CROS Nouvelle-Aquitaine qui se dérouleront le 10 mars 2018, selon les modalités fixées par les statuts³ et le règlement intérieur³ du CROS Nouvelle-Aquitaine. Je déclare sur l'honneur jouir de mes droits civiques (article 11.2 des statuts² du CROS Nouvelle-Aquitaine).

Fait à le Signature du candidat



La présente déclaration dûment complétée doit être postée

le 7 février 2018 dernier délai, en recommandé avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi)

et adressée à M. le Président du Bureau Exécutif Transitoire (B.E.T.)

CROS Nouvelle-Aquitaine - Maison régionale des sports – 2 avenue de l'Université - 33400 TALENCE

1Extraits du Règlement Intérieur du CROS Nouvelle-Aquitaine :

Les Articles 8.1 et 8.2 définissent, ci-après, les candidatures à ces élections de membres du Conseil d'Administration :

« 8.1. Les candidats à l'élection du Conseil d'administration doivent remplir une fiche individuelle de candidature. Cette fiche comporte au minimum les renseignements concernant l'état civil du candidat ainsi que, sauf pour les candidats au titre de membre qualifié, l'accord du Président de l'organisme régional représenté. Cette fiche de candidature doit être signée par le candidat ainsi que par le Président de l'organisme régional représenté et être revêtue de son cachet, sauf pour les candidats au titre de membre qualifié. Elle est obligatoirement accompagnée de la photocopie de la licence du candidat ainsi que, le cas échéant, de l'extrait de délibération de l'organisme entérinant cette candidature.

8.2. Les candidatures aux postes à pourvoir au Conseil d'administration doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 30 jours avant l'Assemblée générale électorale à l'attention du secrétariat du CROS, le cachet de la poste faisant foi. »

2Extrait des Statuts du CROS Nouvelle-Aquitaine :

L'Article 11-2 définit l'éligibilité des membres candidats à l'élection du Conseil d'Administration, comme suit :

« Sont éligibles les membres élus des organismes régionaux relevant des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 du CROS, à raison d'un seul candidat par organisme, hors membres qualifiés. Ces personnes doivent être majeures, jouir de leurs droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de leurs fonctions ou à leur inscription sur les listes électorales. Ces dispositions sont également applicables aux personnes de nationalité étrangère dans l'hypothèse où elles feraient l'objet d'une condamnation qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales. Les membres sortants sont rééligibles. »

³ Cliquez sur le lien suivant pour consulter en ligne

le Règlement Intérieur et les Statuts du CROS Nouvelle-Aquitaine :

https://drive.google.com/drive/folders/1GxD8XtiFEkdPtgX_fpVF2PVfJUySzHOP?usp=sharing

La présente déclaration dûment complétée doit être postée

le 7 février 2018 dernier délai, en recommandé avec avis de réception (cachet de la poste faisant foi)

et adressée à M. le Président du Bureau Exécutif Transitoire (B.E.T.)

CROS Nouvelle-Aquitaine - Maison régionale des sports – 2 avenue de l'Université - 33400 TALENCE